

<p>Cabinet Bureau du cabinet</p> <p>Yannick ALIROL Responsable de la mission Distinctions honorifiques 01 49 55 41 59 Yannick.alirol@agriculture.gouv.fr</p>	<p>Note de service</p> <p>CAB/BCAB/2025-322</p> <p>16/05/2025</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Instruction des candidatures et promotions dans l'ordre du Mérite agricole
Promotions de janvier et juillet 2026

Destinataires d'exécution

- Monsieur le Vice-Président du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
- Madame la Secrétaire Générale
- Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche
- Monsieur le Directeur Général de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises
- Madame la Directrice Générale de l'Alimentation
- Mesdames les Préfètes et Messieurs les Préfets
- Mesdames et Messieurs les Présidents, Directeurs Généraux et Directeurs des Établissements Publics sous tutelle
- Mesdames et Messieurs les Conseillers aux affaires agricoles en ambassade

Résumé : Campagne pour les promotions du Mérite agricole 2026

Textes de référence :

- Décret du 7 juillet 1883 instituant la décoration du Mérite agricole et les textes subséquents qui

l'ont complété ou modifié, notamment :

- Décret n°59-729 modifié du 15 juin 1959 relatif à l'ordre du Mérite agricole
- Décret n°93-865 du 21 juin 1993 modifiant le décret n°59-729 du 15 juin 1959 relatif à l'ordre du Mérite agricole
- Décret n°99-938 du 4 novembre 1999 modifiant le décret n°59-729 du 15 juin 1959 relatif à l'ordre du Mérite agricole
- Décret n°2013-555 du 26 juin 2013 modifiant le décret n°59-729 du 15 juin 1959 relatif à l'ordre du Mérite agricole
- Décret n°2019-35 du 21 janvier 2019 modifiant le décret n°59-729 du 15 juin 1959 relatif à l'ordre du Mérite agricole.

PROFILS DES CANDIDATS

Les candidats proposés au Mérite agricole doivent représenter la diversité des filières relevant du périmètre du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : activités agricoles, services, industries, filières agroalimentaires, gastronomie ou encore métiers de bouche. Peuvent également être récompensées les activités dans les structures publiques chargées des politiques publiques relevant du ministère, ou des travaux scientifiques et publications mettant en valeur le monde agricole. Toutes les démarches visant à soutenir, valoriser et accompagner les activités agricoles dans une acception large méritent d'être distinguées. Aussi, il vous appartient de saisir, au-delà des directions départementales des territoires, toute instance, chambre consulaire ou organisme en lien avec les activités décrites ci-dessus.

La Ministre souhaite promouvoir la parité dans les candidatures à l'ordre du Mérite agricole. Une parité de 50% de candidates et candidats nommés au grade de chevalier est donc demandée. Pour les grades d'officier et de commandeur, un minimum de 40% de candidates promues sera appliqué. Faute d'atteindre cette parité, les candidatures masculines excédentaires seront reportées. Les préfetures ne proposant aucune candidature féminine ne verront aucun candidat nommé ou promu.

RÈGLE GÉNÉRALE ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'ordre du Mérite agricole comprend trois grades : chevalier, officier et commandeur. Le contingent annuel est fixé à 1 200 chevaliers, 300 officiers et 30 commandeurs.

Les conditions d'éligibilité prévoient que le candidat ou la candidate justifie :

- De 10 ans de services pour être nommé(e) au grade de chevalier ;
- De 5 ans au moins dans le grade de chevalier pour être promu(e) au grade d'officier ;
- De 5 ans au moins dans le grade d'officier pour être promu(e) dans le grade de commandeur.

Concernant l'accès au grade sommital de commandeur, le Conseil de l'ordre insiste pour que, outre les 5 années réglementaires au grade d'officier, des mérites nouveaux puissent être portés au crédit du candidat. Ces mérites nouveaux doivent donc être d'importance et présentés de façon détaillée et argumentée dans le dossier de candidature.

Afin de constituer un vivier éligible aux grades supérieurs, il est essentiel d'identifier des candidats dès 10 ans de service. Cela vous permettra de les présenter au grade d'officier, puis à celui de commandeur alors que les candidats seront encore en activité.

En outre, un délai de deux ans doit s'écouler entre deux décorations et notamment entre, d'une part les ordres nationaux (Légion d'honneur et Ordre national du Mérite), et d'autre part les quatre ordres ministériels (Palme académique, Mérite agricole, Mérite maritime et Arts et lettres). Le délai des deux ans court à compter de la date de prise de rang pour les ordres nationaux. Il appartient aux recommandants de s'assurer que les candidats nommés dans un ordre national ont bien pris rang de leur décoration.

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Chaque candidat est proposé à l'aide de la notice en annexe, à laquelle peut être joint tout document permettant d'étayer son parcours et ses mérites, en particulier pour le grade de commandeur.

Les dossiers de candidature devront être transmis au Bureau du cabinet, avant le 15 août 2025 pour la promotion du Mérite agricole du 31 janvier 2026, et avant le 15 février 2026 pour la promotion du Mérite agricole du 14 juillet 2026. Les candidatures reçues après ces dates pourront être reportées sur la promotion suivante. La transmission devra s'accompagner d'un tableau de classement des candidats.

Pour rappel, les promotions du Mérite agricole sont accessibles sur le site internet du ministère dans la rubrique « Ministère – Patrimoine – Mérite agricole » :

<https://agriculture.gouv.fr/obtenir-le-poireau-ou-recevoir-lordre-du-merite-agricole>

En outre, j'appelle l'attention de Mesdames et Messieurs les Préfets sur le fait qu'ils leur appartient de faire parvenir les diplômes et lettres sans déléguer cette tâche à un tiers.

Afin de faciliter la diffusion des valeurs promues par l'ordre du Mérite agricole, je souligne enfin l'importance d'organiser des cérémonies de remise des insignes aux personnes nommées ou promues dans chaque département.

Pour la Ministre, et par délégation

Le Directeur de Cabinet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Halliez', written over a horizontal line.

Grégoire HALLIEZ

BUREAU DU CABINET

⇒ COMMANDEUR

PROPOSITION DE NOMINATION

OU DE PROMOTION DANS LE GRADE DE : ⇒ OFFICIER

⇒ CHEVALIER

PREFECTURE DE :

Nom de naissance :

Prénoms :

Nom marital :

Date et lieu de naissance (avec l'arrondissement pour Paris et Lyon) :

Adresse :

Nationalité :

Secteur privé

Fonction :

Employeur :

Secteur public

Fonction (intitulé du poste) :

Corps et grade :

Résidence administrative :

(Développer les sigles)

Si retraité (cocher cette case)

Distinctions honorifiques obtenues (*indiquer la promotion et la date de nomination*) :

Enumération précise et détaillée des services rendus à l'agriculture :

DATES	ACTIVITES, FONCTIONS, ...
..... à	

Durée des services rendus à l'agriculture : ans

Avis du Préfet : cocher la case

très favorable

favorable

sans objection

réservé

très réservé

défavorable

à _____ le _____